

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°45 du 29 octobre 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°13

DÉCISION N° 0-42097-2010/DEF/EMM/ROJ

portant création d'un détachement XINGU standard 2 du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.

Du 30 septembre 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

DÉCISION N° 0-42097-2010/DEF/EMM/ROJ portant création d'un détachement XINGU standard 2 du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale.

Du 30 septembre 2010

NOR D E F B 1 0 5 2 3 2 4 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5

Référence de publication : BOC N°45 du 29 octobre 2010, texte 13.

1. Le détachement « XINGU standard 2 » du centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale (DET CEPA XINGU) est créé à compter du 1^{er} octobre 2010. Il est implanté sur la base de l'aéronautique navale (BAN) de Lann-Bihoué.

2. Dans la cadre de la rénovation OACI du XINGU, le DET CEPA « XINGU standard 2 » a pour mission de :

- suivre les compléments de phases de qualification industrielle et étatique liées à la rénovation ;
- rédiger la documentation d'emploi et de mise en œuvre ;
- effectuer les expérimentations et la formation des équipages,

afin d'être en mesure de proposer à l'état-major de la marine la mise en service opérationnel de l'appareil rénové.

3. Le détachement est constitué à partir de personnels de la flottille 28F. Il pourra être renforcé ponctuellement par du personnel du CEPA/10S.

4. Afin de maintenir la qualification opérationnelle de la flottille, le commandant de la force de l'aéronautique navale (ALAVIA) définira le fonctionnement et les modalités d'emploi du personnel du DET CEPA XINGU standard 2 au sein de la flottille 28F.

5. Le détachement sera dissout sur ordre après la mise en service opérationnel du XINGU standard 2.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.